

COMMUNE DE MARCHEMORET
COMPT E - R E N D U S O M M A I R E

Nbre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12 Date de Convocation 20 / 09 / 2024 Date d'affichage 20 / 09 / 2024	L'an deux mil vingt-quatre, le 27 septembre à 19h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, pour assurer la tenue de la réunion dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de Marchémoret en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire, <u>Etaient présents</u> : Mrs DURAND Jean-Louis, GIRARD David, Mmes TRAVERS Aurore, THOUVENIN Séverine, Mrs MARY Patrick, DUBIEF David, MARTINIE Antoine, COURBEBASSE Christian, Mme MULLER Stéphanie, Mrs DEL CORPO Mario, GROSJEAN Daniel <u>Excusés</u> : Mr NADOTTI Cédric, Mme GALLINA Laetitia, Mr MARLEIX Gilles <u>Excusés représentés</u> : MOUSSA Mohamed Taki donne pouvoir à Monsieur le Maire <u>Secrétaire de séance</u> : Mr DUBIEF David
--	--

👉 **Approbation du procès-verbal du 8 juin 2024**

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur GIRARD David rejoint la séance à 19h14.

Création de poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de l'agent embauché pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 n'a pas été renouvelé. Par conséquent, Monsieur le Maire a mené des entretiens d'embauche, au terme desquels deux profils ont été retenus.

Monsieur le Maire précise que la création du nouveau poste d'adjoint technique, à raison de 32 heures par semaine, viendra s'ajouter à celui déjà existant.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs municipaux et souligne l'importance d'assurer un bon fonctionnement des services, notamment dans les domaines du transport scolaire, de la surveillance des élèves durant la pause de midi, ainsi que du nettoyage des locaux communaux.

Monsieur le Maire précise qu'avec l'intégration de 2 nouveaux agents, le nombre total d'agents communaux s'élèvera à 7.

Administratif : 2 agents

Animation : 2 agents

Technique : 2 agents

Social : 1 agent

Monsieur le Maire précise que le tableau des effectifs se verra ainsi modifié.

Après consultation avec les membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à déclarer la création de poste auprès du centre de gestion.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Problème d'adressage « Chemin de Verrières / Rue du Sac »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une situation d'incompréhension liée à l'adressage de deux maisons situées "Chemin de Verrières", dans le prolongement de la rue du Sac, a été signalée. Ces deux habitations se trouvent en face de la maison située au 15 rue du Sac, créant ainsi une confusion due à l'existence de deux noms de rues distincts pour une même zone.

Cette situation perturbe les services de la poste et les livraisons, et des plaintes ont été reçues de la part des résidents des deux maisons concernées, qui font partie du nouveau lotissement.

Afin de remédier à cette problématique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'adressage des deux maisons, en harmonisant leur localisation sous une même dénomination de rue, de la façon suivante :

* XK 27 (Lot N°21 - 4 Chemin de Verrières) : **18 Rue du Sac**

* XK 28 (Lot N° 22 - 2 Chemin de Verrières) : **20 Rue du Sac**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à communiquer ces modifications aux services compétents, notamment La Poste et le cadastre, afin d'assurer une mise à jour effective des bases de données et des plans.

La délibération sera transmise à l'ensemble des services concernés pour exécution.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Questions Diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.